

Thouars, jeudi 14 mai 2020

## Communiqué de presse Conseil communautaire

Compte-tenu de l'annonce par le Premier Ministre de l'entrée en fonction des Conseils Municipaux à compter du 18 mai, la séance du conseil communautaire ne pourra pas se tenir à la date envisagée du 26 mai dans la configuration actuelle issue du vote de 2014.

**L'entrée en fonction** des conseils municipaux (en attente du décret prévu ce 15 mai) étant fixé **ce lundi 18 mai** ce sont donc les nouveaux élus municipaux ayant un mandat communautaire qui doivent siéger au sein du conseil communautaire. Celui-ci doit donc être installé sous sa forme « hybride » (dont les conditions ne sont pas encore connues) ou sous une forme définitive une fois connue la date officielle du second tour des élections.

Le Président et les vice-Présidents en exercice sont maintenus dans leur fonction même s'ils n'ont pas conservé eux-mêmes leur mandat communautaire, jusqu'à l'installation du prochain conseil.

**Contact :**

**Service communication, Christine Dubard-Boisseau, 05 49 66 73 14/06 80 40 09 13**